



## Plan Local de Développement Economique et volet ESS (PLDE)

### Région Nord-Pas de Calais

#### ■ ■ L'action

Le Plan Local de Développement Economique (PLDE) est une déclinaison territoriale du SRDE. Il constitue un point de rencontre entre les priorités économiques locales et les priorités régionales.

A fin 2009, la Région a signé 18 PLDE avec les territoires, sous la forme de conventions triennales, dont les moyens et les objectifs sont redéfinis chaque année. Il est prévu à terme de développer 22 PLDE, qui correspondent aux 22 territoires selon un découpage propre au Conseil régional (qui correspond soit à un Pays, à une Communauté urbaine, une Communauté d'agglomération ou une Communauté de communes).

Chaque PLDE a vocation de développer un volet ESS dont les actions viseront à garantir une animation locale et la sensibilisation aux valeurs de l'ESS, l'observation et la production de connaissance, la mise en cohérence et la mutualisation des ressources ou encore le soutien à la création d'activités. Le plan d'action doit être élaboré de manière à correspondre au point de rencontre entre les priorités économiques portées localement et les priorités régionales.

Concernant le volet ESS, il peut être organisé autour de 3 axes :

- La promotion et la sensibilisation à l'ESS
- L'accompagnement à la création et au développement d'activités
- Le soutien aux projets stratégiques développés à l'échelle du territoire pouvant prendre la forme d'un appel à projets.

Le PLDE du territoire Artois Comm. est un des premiers à avoir mis en œuvre un volet ESS courant 2008 (Communauté d'agglomération de 58 communes, 210 000 habitants. 5 500 emplois issus de l'ESS). Le plan s'articule comme suit :

- Soutien à la création et au développement d'activités économiques relevant de l'ESS
  - Modules de formation courts ou accès à des réseaux professionnels proposés à travers la Boutique de Gestion Espace, l'ADAIE et Artois Initiatives...
  - Soutien au Fonds de participation des habitants Artois Comm., qui permet de financer des projets d'habitants, de faibles coûts, à réalisation immédiate et auxquels les circuits habituels ne savent pas répondre.

- Organisation d'actions collectives visant à soutenir et accompagner les porteurs de projet. Pour Artois Comm. , il s'agit de mobiliser les acteurs du secteur du service à la personne pour le repérage de « niches » d'activité à travers des études, puis de mettre à disposition une équipe d'ingénierie pour accompagner les porteurs de projet potentiels.

#### ■ Sensibilisation à l'ESS

Organisation de conférences ou petits déjeuners thématiques (tous publics ou pour réseaux de professionnels), développement d'une rubrique ESS sur le site internet de l'agglo, actions de sensibilisation.

### ■ ■ Objectifs

- Promouvoir et développer l'ESS comme un secteur de l'économie à part entière sur le territoire
- Soutenir le développement des initiatives d'ESS

### ■ ■ Cible(s)

Tout territoire susceptible de contracter un PLDE, c'est-à-dire les Pays, les Communautés de communes, les Communautés d'agglomération et les Communautés urbaines.

### ■ ■ Modalités de mise en œuvre

Le soutien financier de la Région à l'animation du volet ESS des PLDE est inscrit dans la convention triennale d'objectifs et le programme d'activités est ajusté chaque année. Le programme d'action est concerté avec les différents acteurs économiques du territoire.

Le territoire et la Région exercent ensemble la responsabilité du pilotage du PLDE et du volet ESS : le territoire le coordonne et l'anime localement ; la Région apporte un soutien technique qui peut prendre la forme d'une mise à disposition de différents services, selon les besoins. Il peut s'agir par exemple d'une assistance technique sur la mobilisation de partenaires financiers à travers la Direction de l'Action Economique, ou encore des conseils techniques sur la création d'entreprise.

Un nouveau mode de gouvernance locale est ainsi mis en œuvre, permettant de développer un dialogue entre les institutions, et avec les porteurs de projet. Ce dialogue se développe au sein :

- du Conseil de gouvernance co-présidé par la Région et le Pays ; composé d'institutions du territoire, du Conseil de développement, d'organismes consulaires
- du comité de suivi technique
- de la cellule de veille territoriale (associant acteurs du territoire et services de la Région, notamment chargés d'accompagner le conseil de gouvernance dans sa prise de décision et de développer les outils de suivi).

### ■ ■ Moyens affectés et partenaires financiers

Les partenaires du volet ESS d'un PLDE sont les acteurs économiques du territoire (Etat, DRCCDC, Conseil général, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Agence de Développement, Partenaires sociaux, pôle de compétitivité, etc.).

## ■ ■ Autres partenaires

Certaines actions du volet ESS peuvent être soutenues par d'autres partenaires, notamment pour la mise à disposition de locaux ou de moyens matériels.

## ■ ■ Impacts / évaluation

Fin 2009, sur les 22 territoires de la Région :

- 8 PLDE signés, chacun comprenant un volet ESS
- 5 en cours de préparation
- 9 à venir (territoires sensibilisés)

Tous les ans, un point est fait sur l'état d'avancement du plan d'action, et chaque partenaire « rend compte » de son action. Des indicateurs de résultats et de suivi sont en cours d'élaboration pour chacune des actions du PLDE.

## ■ ■ Pour en savoir plus

Rendez-vous sur :

[www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr) ■ [www.artoiscomm.fr](http://www.artoiscomm.fr) ■ [www.essenregion.org](http://www.essenregion.org)

### Contact

#### Conseil régional du Nord-Pas de Calais

Direction de l'Action Economique

#### Service Création d'Activité et Développement des Territoires

151, Avenue du Président Hoover - F 59555 Lille Cedex

Tél : 03 28 82 75 67



*Cette fiche a été réalisée par l'Avise,  
dans le cadre de l'animation du centre de ressources [www.essenregion.org](http://www.essenregion.org),  
avec le soutien du Fonds social européen*